

de francs. Pescatore, qui détenait un paquet d'actions de notre premier « trust », entra dans le Conseil d'administration. (5) C'est comme représentant des faïenceries qu'il fit partie de la Chambre de Commerce de 1841 à 1845. (6)

Nous avons vu que la Faïencerie fut cédée à *Norbert Metz*, le compagnon d'armes en politique de Pescatore, auquel il gardera sa vie durant une amitié indéfectible\*).

Revenons maintenant à l'époque de 1830 à 1839.

A côté de son attitude antidynastique, les tendances de Pescatore que le gouvernement militaire prussien jugeait dirigées contre la « *Förderung deutscher Sitte und Bildung im Lande* » firent que cette autorité lui refusa pendant tout un temps l'accès sur le territoire de la forteresse\*\*).

L'avènement de Guillaume II donna à Pescatore, comme à tant d'autres, l'occasion d'opter définitivement pour une solution « luxembourgeoise » à laquelle belgophiles et orangistes restèrent fidèles jusqu'à la mort.

Membre de la *Commission des Neuf* convoquée le 3. 8. 1841 à la Haye, Théodore Pescatore fut donc un de ceux qui influèrent sur le refus du Roi de ratifier l'accession à l'Union douanière et qui, malchanceux avec un premier projet de Constitution un peu trop copié sur le modèle belge, réussirent à faire adopter un second projet sous la date du 12 octobre. Ce n'était donc pas de la faute des neuf notables si la nouvelle charte, tout en constituant comparée à la Loi fondamentale de 1815 une amélioration, ne reflétait pas en tous les points les aspirations de nos ancêtres. On a tant écrit sur la générosité avec laquelle le Roi Guillaume II aurait accordé cette fameuse constitution de 1841. Mais on aurait davantage dû insister sur les circonstances et les personnes qui lui ont plutôt extorqué la Charte.

Après avoir refusé la ratification du traité d'union douanière avec l'Allemagne, Guillaume II, en octobre 1841, se tourna vers la Belgique. Dans cet ordre d'idées, *de Blochausen*, *de la Fontaine* et Théodore Pescatore reçurent la mission de s'aboucher directement avec le commissaire belge Dujardin qui se trouvait précisément à la Haye.

Mais la Belgique qui craignait de froisser la Prusse, était loin d'être enchantée des avances du Roi Grand-Duc. Aussi les pourparlers n'aboutirent-ils point. (9)

Pescatore, depuis le 30. 10. 1841 député du canton de Mersch, fut décoré le 29. 12. 1841 de la cravate de commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne, récemment créé, puis entra le 1. 1. 1842 (avec un traitement de 2100 fl.) dans le *Conseil de gouvernement* présidé par le gouverneur de la Fontaine. (10)

\*) Lorsque Théodore Pescatore s'était fait initier à la franc-maçonnerie en 1829, il se disait fabricant. Il semble avoir tourné le dos à la Loge — de concert avec *N. Metz*, *Ch. Th. André*, *G. Leibfried*, *de Colnet d'Huart*, *N. Martha* et le docteur *Aschmann* — vers 1848, donc à un moment où la réserve que s'imposait la Loge en matière politique ne plaisait plus du tout aux « jeunes turcs » libéraux. (7)

\*\*) Cf. le rapport du gouverneur Prince Frédéric de Hesse adressé le 18. 12. 1841 à Berlin pour y dénoncer Pescatore et *Simons*, commissaires chargés de discuter l'accession au Zollverein. (8)